

FICHE D'AVIS

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE
DECHETS MENAGERS DE LA CUMPM

Document n° EVE - TMB - MD - 1 - 023 (22/05/08)

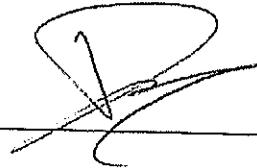
Date d'émission : 03/06/2008

Organisation émettrice de l'avis : ASSISTANT DU DÉLÉGANT

nombre de pages : 1

Nom de l'émetteur : Service DEA
du Cabinet MERLIN à Lyon

Date et visa : 03/06/2008



AVIS TECHNIQUE

Capacité des ponts roulants de l'alimentation chaîne de tri

Demande non recevable.

L'argumentation (alimentation de la 4^{ème} ligne de chaîne de tri) est fausse.

Les 8 m³ de l'APS proviennent d'une sous-estimation d'EVERE.

Pour la capacité technique de l'unité (hors 4^{ème} ligne de tri), le respect des spécifications présentes à la convention conduit à un grappin de 17 m³.

Il a été convenu (cf : compte rendu EVE SIT CR 0 001 A de la réunion du 26/04/08) que le volume pouvait être **réduit** à 12 m³.

Observations de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM :

Avis défavorable

Date et Visa de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM :

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
DDEE
Le Directeur Général Adjoint
Jean-François LOUREL